

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION-SEANCE du 5 février 2019**

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 03

Date de convocation : 23/01/2019

Présidence de : M ROTTIER ERIC

Quorum : 15

Nombre des présents : 25

Début de la séance à : 18H00

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				Désignation	N°
ORDRE DU JOUR Présentation du PV du CA n° 2 du 29 novembre 2018 LYCEE LOUIS BARTHOU Budget 2019	VOTE				1
<ul style="list-style-type: none"> AVENANT N°2- à la convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat destinées aux lycéens au sein du collège innovant Pierre Emmanuel à Pau 	VOTE		2018-19/35		1
<ul style="list-style-type: none"> Adhésion groupement de commande pour la fourniture d'énergies porté par le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), préparation du prochain marché d'une durée de trois ans (20202022) et adhésion à la consultation du marché Gaz par le biais du groupement de commande du SDEEG 	VOTE		2018-19/37		1
Projet d'établissement (année scolaire 2018-2019)					
<ul style="list-style-type: none"> Nouveau Festival 2019 - convention 	VOTE		2018-19/38		1
<ul style="list-style-type: none"> Convention de partenariat réunissant l'Association MMS, les lycées (le lycée BARTHOU, le lycée Supervielle) et les collectivités (mairie de LONS, l'interco d'OLORON CCHB) : comédie musicale THE NEW GREATEST SHOWMAN 	VOTE		2018-19/39		1
<ul style="list-style-type: none"> ABIBAC séquence en entreprise, immersion dans les entreprises françaises 	VOTE		2018-19/40		1
Rentrée 2019					
<ul style="list-style-type: none"> Projet de répartition de la dotation globale d'heures d'enseignement (DGH) pour l'année scolaire 2019-2020 	VOTE		2018-19/42		1
GRETA SUD AQUITAINE					
Convention					
<ul style="list-style-type: none"> Convention de mise à disposition de locaux au sein du lycée Charles Despiaud de Mont de Marsan 	VOTE		2018-19/41		1
RH					
<ul style="list-style-type: none"> Prime d'activité 2018 pour les personnels contractuels permanents du GSA 	VOTE		2018-19/36		1
Perspectives 2020					
<ul style="list-style-type: none"> Projet de regroupement académique GRETA/ CFA 					
QUESTIONS DIVERSES (à déposer à mon secrétariat 48H avant la tenue du conseil)					

Signatures : Le Président,

Eric ROTTIER



Le Secrétaire,

Léon LAPRUN



Barthou PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 05/02/19

Qualité		Titulaires			Suppléants			Signatures		
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	ROTTIER Eric								
	Adjoint	GIRAUD Patrick								
	Gestionnaire	TSJOEN Jean-Marc			X					
	CPE	GUILHAUMAUD Christophe								
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme ESPAGNAC M. CHERET				Mme FRANCCQ Mme DUTARET BORDAGARAY				
		Mme JOHNSON LE LOHER				M. DANAN				
	Commune-siège / Communauté d'agglomération	Mme LESAGE				Mme CASTERA				
		M. SAUBATTE				M. MAISON				
Personnalité qualifiée		BOURDAT Marc								
Total	09									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M. BRUNEAU	X			Mme PECUNIA				
		M. REDER	X			Mme ZERONIAN				
		M. SEIMBILLE				M. CHARIGNON				
		Mme JARRY	X			Mme FERREIRA				
		Mme ETCHANCHU	X			Mme DUBROCA				
		Mme PUIZILLOUT	X			Mme RIOU				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	M. BELLOCQ	X			Mme PETUYA				
		Mme ERTAURAN-VERITE			X	Mme REVEL				
		M. COUVREUR	X			M. WOJCIECHOWSKI				
		Mme DROGON	X			M. DA COSTA	X			
Total	10									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme DE NODREST				M. ESTAVOYER	X			
		M. PUCHEU	X			Mme HELYNCK				
		M. MARTINEZ	X			Mme BLANCHI OLIVARES				
		Mme BOROCCO	X			Mme FARRENG				
		M. GOBERT	X			Mme MAYSONNAVE				
	Elèves	M. LAPRUN	X			Mme LEPERE				
		M. JAUREGUIBERRY	X			Mme LASSALLE ASTIS				
		Mme LESCANNE	X			Mme LOUET				
		M. IMMERECHTS	X			M. PEREZ ESCOFET				
		M. DELCROIX	X			M. BOTTON				
	Total	10								
Invité(s)	Élève	BOURRIGAUD	X							
	Adjoint	BUSUTTIL								

RUBRIQUE I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Approbation de l'ordre du jour

1.1 Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente l'ordre du jour.

Il explique que la motion de la FCPE et de la PEEP et la question au sujet des manuels seront ajoutées aux questions diverses.

Les autres questions portées par la FCPE au sujet des rythmes scolaires, de Parcoursup, des conseils de classe ou encore de Pronote seront abordées lors d'une réunion ultérieure, prévue le 6 mars.

La question liée à l'utilisation des outils numériques en salle de travail (en étude), porté par le CVL, sera également abordée lors d'une réunion ultérieure.

1.2 Présentation / contexte

1.3 Commentaires / débat

1.4 Vote : M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

2. Adoption du procès verbal du CA

2.1 Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente le PV du CA du 29 novembre 2019

2.2 Présentation / contexte

2.3 Commentaires / débat

Les représentants des professeurs demandent à ce que soit rajouté au PV un point sur l'organisation du Conseil Pédagogique (voir pièce-jointe) et que l'ambiguïté de la phrase au sujet des IMP soit levée.

Les représentants du personnel reviennent sur un point du compte rendu du CA du 29 novembre 2018, concernant la répartition des IMP.

"Le conseil d'administration dans sa séance du 29 novembre émet un avis favorable à la répartition proposée en pièce jointe pour l'année 2018-2019".

Il est demandé de préciser que la répartition proposée en PJ, prend la forme d'un relevé de décision de la commission permanente du 22/11/2018, ainsi libellé :

"16 IMP : La répartition suivante est proposée : 2 EPS (= obligations réglementaires) + 5.5 (référénts numériques en l'absence d'autres sources de financements) + 0.5 (référént culture) + 1 (Chorale) + 7 pour les coordonnateurs de disciplines avec plus de 1 professeur (à priori 12 disciplines. Il faudra tenir compte des spécificités SVT et PHYS)."

Les représentants du personnel souhaitent prendre connaissance du tableau effectif de répartition par discipline tenant compte de ces principes pour l'année 2018-2019.

2.4 Vote : M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 29/11/18

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **AVENANT N°2- à la convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat destinées aux lycéens au sein du collège innovant Pierre Emmanuel à Pau**
2. Présentation / contexte :
L'article 2 de la convention précitée concernant la « description sommaire des locaux d'accueil » initialement rédigé comme suit :
« L'internat se trouve : 25 avenue Honoré Baradat à Pau.
Il comprend 2 unités d'hébergement de 15 places (Bâtiment C), soit au total une capacité de 30 places réservées aux lycéens, dont 15 places pour des filles et 15 pour des garçons.
Le service de restauration du collège se trouve au niveau du Bâtiment A ».
Est modifié comme suit :
« L'internat se trouve : 25 avenue Honoré Baradat à Pau.
Il comprend 3 unités d'hébergement de 15 places, soit au total une capacité maximum de 45 places réservées aux lycéens.
Le service de restauration du collège se trouve au niveau du Bâtiment A. »
3. Commentaires / débat
M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : **25 (unanimité)** Abstention : 0 Contre 0
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) /2018/19-35

2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Adhésion groupement de commande pour la fourniture d'énergies porté par le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), préparation du prochain marché d'une durée de trois ans (2020-2022) et adhésion à la consultation du marché Gaz par le biais du groupement de commande du SDEEG**
2. Présentation / contexte
Comme le Conseil Régional pour ses propres bâtiments, le lycée est adhérent du groupement de commande pour la fourniture d'énergies porté par le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG).Le marché actuel de fourniture d'électricité auquel nous avons souscrit pour une durée de deux ans arrive à échéance le 31 décembre 2019.
La préparation du prochain marché d'une durée de trois ans (2020-2022), est d'ores et déjà engagée. La première étape consiste à identifier les établissements souhaitant souscrire au nouveau marché.
Dans un souci de facilité de gestion, le nouveau marché d'exploitation des installations énergétiques qui débutera au 1^{er} Août 2019 a été modifié. Les compteurs de gaz hors chaufferie dits « Régie » ne seront plus refacturés par les exploitants.
Il appartiendra donc à chaque établissement de consulter des fournisseurs pour ces compteurs alimentant généralement des logements ou la demi-pension. Cette consultation peut également être réalisée par le biais du groupement de commande du SDEEG, dont le marché « Gaz » également d'une durée de trois ans, sera relancé en même temps que le marché « Electricité ».
3. Commentaires / débat
M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : **25 (unanimité)** Abstention : 0 Contre 0
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-37**

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Nouveau Festival 2019 - convention**

2. Présentation / contexte

Le Nouveau Festival saison 3, organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine à destination des lycéens et des apprentis, se déroulera sur deux jours :

- les Jeudi 16 mai et vendredi 17 mai 2019 à Cenon-33- (Le Rocher de Palmer).

Un ou plusieurs projets de notre établissement a/ont été sélectionné(s) pour participer à cette édition.

Afin de permettre le bon déroulement du festival et une organisation optimale pour la venue des élèves et des encadrants concernés par le(s) projet(s) sélectionné(s), vous trouverez en pièces jointes :

- une convention de partenariat entre notre établissement scolaire et la Région Nouvelle-Aquitaine,
- un règlement du Nouveau Festival édition 2018/2019,
- une fiche d'inscription récapitulant le(s) projet(s) inscrit(s) dans votre établissement,
- un formulaire concernant le droit à l'image à diffuser auprès de l'ensemble des élèves participant à l'événement,
- un formulaire d'autorisation de sortie pour les demandes de dérogations aux horaires du festival (départ anticipé ou présence uniquement sur un des deux jours),
- la liste des 131 établissements participants.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : **25 (unanimité)**

Abstention : 0

Contre 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) **.2018/19-38**

2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Convention de partenariat réunissant l'Association MMS, les lycées (le lycée BARTHOU, le lycée Supervielle) et les collectivités (mairie de LONS, l'interco d'OLORON CCHB) : comédie musicale THE NEW GREATEST SHOWMAN**

2. Présentation / contexte

Dans le cadre du projet de comédies musicales prévues les 03 et 04 mai 2019, il est besoin de formaliser notre collaboration via une convention de partenariat réunissant l'Association MMS, les lycées (le lycée BARTHOU, le lycée Supervielle) et les collectivités (mairie de LONS, l'interco d'OLORON CCHB).

Planning : Février-avril : Préparation spectacle (répétitions le 09 février et le 06 avril 2019)

Représentation : 03 mai (salle de LONS) et le 04 mai (salle Jeliote OLORON)

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : **25 (unanimité)**

Abstention : 0

Contre 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-39-1**

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Projet de répartition de la dotation globale d'heures d'enseignement (DGH) pour l'année scolaire 2019-2020**
2. Présentation / contexte : Une erreur est à modifier : la DGH allouée par la région n'est pas de 2182,5h mais bien de 2190 (+7,5h)
3. Commentaires / débat

D'un point de vue général, M. le Proviseur explique que la répartition de la DGH qu'il présente repose sur un principe de continuité, il a essayé de maintenir les mêmes chiffres que l'année passée, lorsque cela était possible. Il rajoute qu'aucun professeur ayant un poste au lycée n'aura à assurer un complément de service à l'extérieur de celui-ci l'année prochaine. 2 postes seront supprimés au lycée l'année prochaine, à la suite d'un départ à la retraite et d'un poste n'ayant jamais eu de services assurés.

La répartition pour les CPGE ne connaît que peu de modifications (13,5h d'écart avec l'année passée). 3 erreurs ont été relevées par les représentants des professeurs. Les modifications seront apportées. Il est rappelé que l'absence de géographe au sein du lycée est un problème pour la dispense de cet enseignement.

Au niveau seconde, le tronc commun diffère avec l'arrivée des SNT et des SES, ainsi que de deux nouvelles options, Management et gestion et Science de l'ingénieur. Il est expliqué que les chiffres entre parenthèses sont les effectifs probables pour l'année prochaine.

M. le Proviseur Adjoint explique que, dans un principe de continuité, les classes de sciences et de langues seront dédoublées. L'AP sera mis en place en fonction des besoins.

Au niveau première, le tronc commun n'est modifié que par le retrait des Mathématiques (qui deviennent une spécialité). M. le Proviseur rappelle que les projections sont basées sur les sondages réalisés sur l'ensemble des secondes de cette année. En 1ère STMG, peu de changements sont à noter; le problème d'écriture pour les heures d'EMC (relevé par les représentants des enseignants) sera modifié.

En terminale, peu de changements sont à noter car les modalités restent inchangées.

D'un point de vue général, il est rappelé que les effectifs dans les spécialités pour l'année prochaine restent inconnus, la question du remplissage des spécialités reste donc à résoudre. M. le Proviseur ne peut pas répondre à la demande des parents au sujet de la probable sélection que certaines spécialités devront mettre en place (si trop de demandes).

M. le Recteur a souhaité implanter l'ensemble des spécialités dans notre lycée pour éviter que des lycées aient plus une « coloration » scientifique et d'autres une littéraire ; c'est pour cela que la spécialité sciences de l'ingénieur est proposée, alors que le Lycée St-Cricq a déjà le matériel adapté.

Des discussions s'engagent autour de la mise en place de l'AP, de l'EMC et de l'Orientation. En effet, les représentants des élèves expliquent qu'il est très compliqué de proposer une réelle aide à l'orientation avec des effectifs de 35 élèves. Comment sera donc mise en place cette aide ? M. le Proviseur donne par exemple la piste d'une aide académique, l'AFORE.

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 10 Abstention : 3 Contre 12
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) / 2018-19/42

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : [Convention de mise à disposition de locaux au sein du lycée Charles Despiau de Mont de Marsan RH](#)
2. Présentation / contexte
La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation, par les services administratifs du GRETA SUD AQUITAINE, de locaux situés au 637 Avenue du Houga 40000 Mont de Marsan dont le site est sous la responsabilité du Lycée Charles Despiau. Les locaux mis à disposition des services administratifs du GRETA SUD AQUITAINE sont les suivants :
 - un bâtiment indépendant de plein pied, d'une superficie de 173 m2 accessible par l'entrée « enseignants » du lycée DESPIAU boulevard du Chemin creux ainsi qu'un parking.
3. Commentaires / débat
[M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.](#)
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 17	Abstention : 7	Contre : 0
-----------	----------------	------------
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2018/19-41](#)

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Prime d'activité 2018 pour les personnels contractuels permanents du GSA**

2. Présentation / contexte

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Chef d'Etablissement Support du GRETA SUD AQUITAINE, approuve le projet de versement d'une PRIME d'ACTIVITE 2018 exceptionnelle et unique aux personnels contractuels PERMANENTS (CDD-CDI), administratifs et enseignants, du GRETA SUD AQUITAINE au titre du résultat financier de l'activité 2018 qui, sous réserve des conclusions du compte financier 2018, serait positif et uniquement dans le cas d'un résultat positif.

La somme est fixée à 350€ brut par agent actif au 1er janvier 2019 ayant participé à l'activité de l'année 2018 en totalité, sur une quotité de 100% ou partiellement selon le temps d'activité effectué en 2018 et au regard de la quotité du poste et auquel cas la prime d'activité sera proratisée sur ces 2 critères.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 16

Abstention : 8

Contre 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018/19-36

